

### [GOUVERNANCE DE L'EAU]

Christophe FAMBON, réélu Président du SBCDol pour coordonner la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Suite aux dernières élections municipales, les membres du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) se sont réunis le 12 mai 2026 à Baguer-Pican pour installer le nouveau comité syndical et élire leurs président et vice-président.e.s.



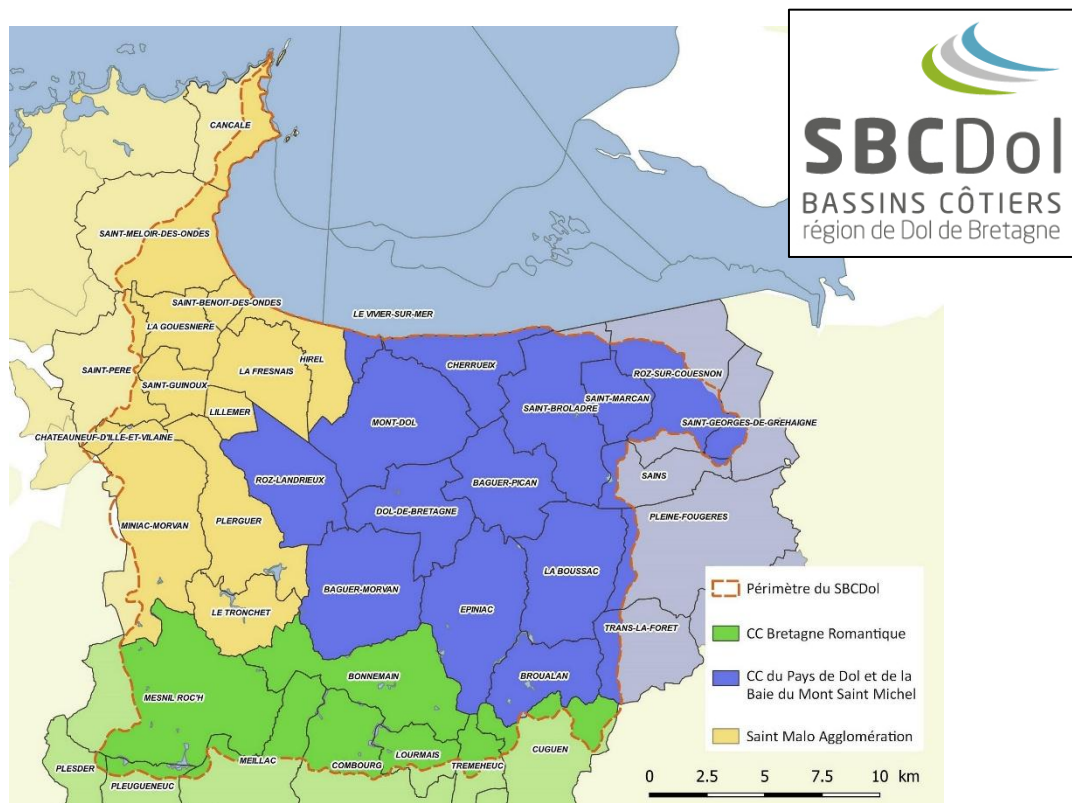
**De gauche à droite :** Marcel LE MOAL (2<sup>ème</sup> VP), Charlotte GREGOIRE (1<sup>ère</sup> VP), Christophe FAMBON (Président), Christelle BROSELLIER (3<sup>ème</sup> VP), David JULLIEN (4<sup>ème</sup> VP).

Christophe FAMBON, délégué de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel et Maire de Roz-sur-Couesnon a été élu à la présidence du SBCDol. Il s'agit de son quatrième mandat à la tête du syndicat. Celui-ci a remercié chaleureusement les membres de l'assemblée pour la confiance témoignée.

Pour l'accompagner dans ce mandat, 4 vice-président.e-s ont également été élu.e-s :

- 1<sup>ère</sup> vice-présidente : Charlotte GREGOIRE (Communauté de communes du Pays de Dol - Maire de Dol-de-Bretagne)
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Marcel LE MOAL (Saint-Malo Agglomération - Maire de Cancale)
- 3<sup>ème</sup> vice-présidente : Christelle BROSELLIER (Communauté de communes Bretagne romantique - Conseillère municipale de Mesnil Roc'h)
- 4<sup>ème</sup> vice-président : David JULLIEN (Saint-Malo Agglo - Maire de Lillemer)

Ce nouvel exécutif s'engage dès aujourd'hui à poursuivre les efforts de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques pour répondre aux défis climatiques des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne.



### Le SBCDoI assure une gestion globale et coordonnée de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne.

- Depuis sa création en 2011, le syndicat est la structure juridique porteuse de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** chargée de piloter le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne**.
- Depuis 2019, le SBCDoI exerce la compétence « **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** » (**GEMAPI**) correspondant à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Pour une efficacité maximale à l'échelle des bassins versants, les **3 intercommunalités adhérentes du SBCDoI** ont fait le choix de faire confiance au syndicat en lui transférant cette compétence :

- Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel
- Communauté de communes Bretagne Romantique
- Saint-Malo Agglomération

## [PRÉVENTION DES INONDATIONS]

### Le SBCDol : acteur incontournable de la prévention des inondations



Le territoire des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne présente une configuration géographique très spécifique, marquée par le Marais de Dol et la proximité immédiate de la Baie du Mont-Saint-Michel. Face à cette vulnérabilité, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) exerce sa compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) comme un acteur stratégique majeur pour protéger la sécurité des biens et des personnes.

Les bassins côtiers de Dol-de-Bretagne sont exposés à de multiples risques d'inondation (ruissellement, débordement de cours d'eau, submersion marine et remontée de nappes). La vulnérabilité majeure du territoire réside dans la conjonction des crues terrestres et des marées hautes de la Baie du Mont Saint-Michel.

Les portes à flot situées au Vivier-sur-Mer et à Saint-Benoît-des-Ondes empêchent la mer d'entrer à marée haute et bloquent l'évacuation des eaux douces ; cependant, lors de fortes crues, cela provoque une élévation brutale du niveau des cours d'eau et des débordements massifs dans les zones basses.

Sur ce secteur ultra-sensible, la sécurité des biens et des personnes dépend d'une gestion stratégique pour retenir l'eau et retarder l'onde de crue.

#### Les bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne



#### ➤ Les facteurs amplifiant les inondations

Les débordements de cours d'eau sont amplifiés par l'imperméabilisation croissante des surfaces (due à l'urbanisation par exemple) et la dégradation des milieux naturels qui agissent normalement comme des "tampons". On pense notamment aux haies, aux talus, aux zones humides, aux têtes de bassins versants et à la morphologie même des cours d'eau. La détérioration de ces éléments naturels réduit leur capacité à absorber et à ralentir l'eau, augmentant ainsi les risques d'inondation par débordement de cours d'eau.

#### ➤ Des effets du changement climatique prévisibles

Conjuguée aux impacts du changement climatique, la perte de capacité de rétention d'eau des sols aggrave les risques de crues hivernales. L'accélération et l'augmentation des débits provoquent des inondations plus importantes dans les vallées des cours d'eau ainsi que dans le Marais de Dol en aval, situé sous le niveau des



Coulée de boue sur la chaussée © Timothée Nolot – Communauté de communes Pays de Dol – Baie du Mont St-Michel

hautes eaux marines. Face à ces perturbations, l'Association des Dignes et Marais de Dol se voit contrainte d'adapter en permanence la gestion de ce site spécifique.

### ➤ Des solutions fondées sur la nature

Pour prévenir les inondations en aval, des actions ciblées sont menées en amont sur les bassins versants, pour freiner et absorber l'eau :

- **Préservation des zones humides par le SBCDol** : elles agissent comme des éponges naturelles pour absorber les excédents de pluie.
- **Restauration du bocage par la Communauté de communes du Pays de Dol** : la plantation de haies et le maintien des talus permettent de freiner l'eau, de limiter le ruissellement et de favoriser l'infiltration.

Indispensables face à l'accentuation des risques climatiques, ces solutions fondées sur la nature préservent durablement le territoire.

### ➤ Des travaux pour remédier aux conséquences des extrêmes climatiques

À titre d'exemple, les **travaux de renaturation du Guyoult, menés par le SBCDol au lieu-dit "Le Logis" à Pleine-Fougères**, ont permis d'atténuer l'impact des crues historiques qui ont frappé le secteur de Dol-de-Bretagne en février 2026 :



- **Une crue décennale du 12 au 14 février 2026** : 1 chance sur 10 de se produire chaque année ;
- **Une crue cinquantennale du 18 au 21 février 2026** : un événement beaucoup plus rare et violent, avec 1 chance sur 50 de se produire chaque année.

Les pluies continues de la mi-février ont gorgé les sols d'eau. Les rivières ont débordé pour atteindre un niveau important, mais qui reste "classique" à l'échelle d'une ou deux décennies.

À peine quatre jours après la fin de la première crue, de nouvelles précipitations majeures sont tombées sur des sols déjà totalement saturés (incapables d'absorber la moindre goutte). L'eau a ruisselé immédiatement, créant une onde de crue historique avec pour conséquence, l'évacuation de plusieurs habitations à Dol-de-Bretagne et à Mont-Dol.

**Des résultats concrets et mesurables** : les aménagements réalisés en amont sur le Guyoult ont démontré toute leur efficacité pour sécuriser les habitants et les infrastructures de Dol-de-Bretagne situés en aval :

- **25 000 à 35 000 m<sup>3</sup> d'eau stockés** au pic de la crue par le champ d'expansion du Logis, permettant de ralentir les flux et de limiter immédiatement les dégâts.
- **Jusqu'à 30 cm de sédiments agricoles piégés** grâce aux haies sur talus replantées par la Communauté de communes du Pays de Dol, qui ont freiné l'érosion et favorisé l'infiltration de l'eau.

Ces actions préventives face au dérèglement climatique garantissent la protection des populations et la résilience du territoire. À l'échelle de l'ensemble des champs d'expansion de crue et ouvrages de gestion des inondations gérés par le SBCDol, ce sont ainsi plusieurs centaines de milliers de mètres cubes d'eau qui sont stockés lors des crues majeures.

## Le rôle du SBCDoI et des Maires face aux inondations

- **Le rôle du SBCDoI : la gestion technique et l'aménagement**

Le SBCDoI s'est vu transférer la compétence GEMAPI par ses intercommunalités membres. Son rôle est purement opérationnel, technique et préventif à l'échelle du bassin versant. C'est le SBCDoI qui conçoit et entretient les infrastructures destinées à retenir ou ralentir l'eau en amont (création et gestion des champs d'expansion de crue, reconnexion des zones humides).

- **Le rôle des Maires : la sécurité publique et la police de l'eau**

Les maires conservent leurs pouvoirs de police générale et une responsabilité de proximité cruciale en matière de sécurité des populations. Le maire est responsable de la sécurité des habitants sur sa commune. En cas de crue ou de submersion imminente, c'est lui qui déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), organise l'alerte de la population, planifie les secours locaux ou ordonne des évacuations si nécessaire.

## Pour aller plus loin

### La gestion du risque de submersion marine

Le **Syndicat mixte du Littoral (SML) assure la protection de la Baie du Mont-Saint-Michel contre les submersions marines (défense contre la mer)**. Créé en 2020, il gère un système d'endiguement de 37 km de long, s'étendant de Saint-Méloir-des-Ondes (Ille-et-Vilaine) à Courtils (Manche). Cet ouvrage protège une zone inondable de 179 km<sup>2</sup> répartie sur 28 communes.

Le SML pilote le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Baie du Mont-Saint-Michel visant à réduire les conséquences dommageables des inondations. Pour l'entretien des digues, il travaille en étroite collaboration avec les Associations Syndicales Autorisées (ASA) locales.

L'année 2026 voit l'aboutissement du Programme d'Études Préalables (PEP « Polders et marais »), qui constitue la première phase du PAPI et qui actualise les connaissances sur les risques d'inondation de la Baie du Mont-Saint-Michel (submersion marine, débordements de cours d'eau et remontées de nappes). Dans la continuité du PEP, le SML engage l'élaboration opérationnelle du PAPI (anciennement appelé "PAPI de travaux"). Sur la base d'un diagnostic précis, cette seconde étape fixera une stratégie et un programme d'action sur six ans.

## Besoin d'infos, contactez-nous !

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne  
Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDoI)

1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE

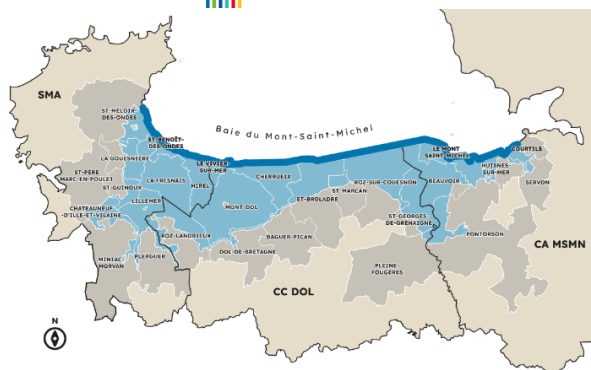
☎ 02.57.64.02.54 - ✉ [contact@sage-dol.fr](mailto:contact@sage-dol.fr)

[www.sage-dol.fr](http://www.sage-dol.fr)



@SBCDoI

SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL  
DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL



© SML de la Baie du Mont-Saint-Michel